

Annexe 1. Tableau récapitulatif des actions relevant du promoteur et de la HAS

Actions à mettre en œuvre	HAS	Promoteur
Inscription au programme de travail de la HAS		
Choix du sujet du FSP, après évaluation de sa faisabilité, et dépôt de la demande de labellisation auprès de la HAS		X
Vérification de l'éligibilité du FSP à la labellisation	X	
Inscription au programme de travail de la HAS	X	
Choix du ou des experts élaborant le FSP		
Sollicitation du ou des experts et recueil de leurs coordonnées		X
Recueil des déclarations d'intérêts du ou des experts sur DPI-Santé	X	
Recueil des avantages/conventions et rémunérations des experts sur le site Transparence-Santé	X	
Vérification de l'analyse des déclarations d'intérêts et soumission au comité de validation des déclarations d'intérêts de la HAS	X	
Élaboration du FSP		
Organisation de la réunion de démarrage du travail	X	X
Validation des EIAS sélectionnés (pertinence par rapport à la thématique choisie, qualité de l'analyse et qualité pédagogique)	X	
Recherche documentaire		X
Rédaction du FSP dans la maquette fournie par la HAS et en respectant les règles d'écriture de la HAS		X
Suivi des travaux du ou des experts	X	
Évaluation de la qualité du FSP		
Organisation de la réunion du comité éditorial	X	
Réunion avec le promoteur pour partager les remarques du comité éditorial	X	
Prise en compte des remarques du comité éditorial		X

Finalisation de la mise en forme du FSP (références bibliographiques, photographie, publication assistée par ordinateur, etc.)	X	
Soumission du FSP au Collège de la HAS en vue de l'attribution du label de la HAS		
Préparation du passage du FSP auprès du Collège de la HAS	X	
Prise en compte des commentaires éventuels du Collège et validation de la version définitive du FSP par toutes les parties impliquées avant l'attribution du label	X	X
Diffusion du FSP		
Mise en ligne sur le site internet du promoteur et de la HAS – Autres types de communication (réseaux sociaux...)	X	X
Information des acteurs impliqués dans l'élaboration du FSP et diffusion auprès des professionnels et des organismes concernés (Fédération des organismes régionaux et territoriaux pour l'amélioration des pratiques en santé ; observatoires des médicaments, dispositifs médicaux et innovations thérapeutiques ; Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ; agences régionales de santé...)	X	X
Actualisation du FSP		
Actualisation du FSP si nécessaire	X	X